

87TH BARBER BOY
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 1 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 29 AVENUE GARIBALDI 87000 LIMOGES
928 300 565 R.C.S. LIMOGES

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 10 SEPTEMBRE 2025

L'an 2025,

Le 10 septembre, À 14h30

Les associés de la société 87TH BARBER BOY se sont réunis en Assemblée Générale au 29 avenue Garibaldi 87000 LIMOGES, sur convocation faite par le Président.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Yassine NAJI, en sa qualité de Président de la Société.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

A pris les décisions suivantes relatives :

- Prendre connaissance de l'acte de cession au profit de Monsieur Kouassi N'CHO,
- Démission de l'actuel directeur général Monsieur Valentin LAPRADE et nomination de Monsieur Kouassi N'CHO en tant que directeur général,
- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'assemblée générale prend connaissance du projet de l'acte de cession entre Monsieur Valentin LAPRADE au profit de :

- Monsieur Kouassi N'CHO, non-associé, acquéreur de 50 actions

DEUXIEME DÉCISION

L'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Valentin LAPRADE à son poste de directeur générale et décide de procéder à son remplacement avec la nomination d'un nouveau Directeur Général en la personne de Monsieur Kouassi N'CHO.

TROISIEME RÉSOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'assemblée générale a dressée et signée le présent procès-verbal.

Monsieur Yassine NAJI